

DEYBACH Manon 21804246

HUBLET Marine 22210657

Licence Professionnelle ASIS Médiation

CC1 : Définition d'un thème de travail d'une médiation

UE1 Théorie et méthodologie de la médiation

Monsieur Didier Drieu

Université de Rouen Normandie

UFR des Sciences de l'Homme et de la Société

Année 2022/2023

I- Contexte :

Nous allons évoquer le thème de travail d'une médiation et son contexte. Ensuite, nous aborderons l'approche théorique par le biais d'une revue de littérature avec des articles et leurs auteurs. Dans la revue de littérature, nous soulignerons les points forts de chaque recherche mais également les limites observées. Ces articles ont pour point commun d'aborder la notion centrale de prise de parole des personnes en situation de handicap, thématique qui relie nos deux projets : « *L'accessibilité avec et pour les personnes autistes* » de Manon DEYBACH et « *Le soutien dans l'écoute sociale des personnes en situation de handicap psychique* » de Marine HUBLET. En effet, nos projets abordent tous les deux la problématique de l'amélioration de la prise de parole des personnes en situation de handicap et de ce fait une relation entre usager et professionnels moins asymétrique. Nous allons par la suite présenter une méthodologie de projet qui a pour objectif d'améliorer cette problématique abordée ci-dessus.

II- Approche théorique : revue de littérature

Nous avons tout d'abord sélectionné un article qui aborde ce concept du côté des travailleurs sociaux (*cf.* article de Bernard Vallerie) et un autre qui l'aborde plutôt du côté des usagers (*cf.* recherche Advocacy France). Ces ouvrages montrent que les uns comme les autres doivent travailler sur eux, ensemble, afin d'être moteurs de changement. Ensuite, nous évoquerons par le biais d'un autre article l'entraide auprès des personnes en situation de handicap psychique avec un outil de médiation. Enfin, un dernier article que nous avons sélectionné explique, un peu comme celui de l'association Advocacy France, le fonctionnement des Groupes d'Entraides Mutuelle (GEM). Ces ouvrages soulignent un développement social qui mène vers la prise de parole des personnes en situation de handicap psychique.

Article de Bernard Vallerie : Aider au développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*.

Bernard Vallerie a exercé 25 ans en tant qu'éducateur spécialisé, a réalisé une thèse de doctorat en sciences de l'éducation et a été maître de conférence à l'Université Grenoble Alpes. Ses travaux portent essentiellement sur l'approche centrée sur le développement du pouvoir des personnes et des collectivités.

Selon cet article de Bernard Vallerie au sujet de la santé mentale et de la psychologie, un groupe de cliniciens nord-américains critique les modèles d'interventions traditionnels. Ces derniers ne prennent pas en compte le contexte de vie des usagers et les placent en consommateur passif du traitement. De ce fait, ce groupe met en avant l'importance d'inclure les facteurs environnementaux dans l'analyse des problèmes de santé mentale et

discutent la relation asymétrique entre l'intervenant et l'utilisateur. En effet, les personnes en situation de handicap connaissent davantage une relation asymétrique avec leur entourage personnel, professionnel et institutionnel. Ce type de relation peut engendrer des abus de faiblesse et une dépendance excessive. Ainsi, les professionnels et bénévoles qui interviennent dans les institutions accueillant un public porteur de handicap doivent prendre en considération ce risque d'emprise et doivent penser des conditions qui le réduisent. A cet effet, cet article propose « l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des personnes et des collectivités » (DPA). Cette dernière considère l'intervenant comme un passeur qui contribue à la levée des obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne qu'il accompagne et de ce fait favoriser le changement souhaité par celle-ci. Ici, l'intervenant n'est plus un expert qui décide de tout et qui résout les problèmes qui lui sont soumis mais il aide la personne à mettre en place les modalités de changement. Cette posture entraîne l'émergence d'une reconnaissance mutuelle entre les personnes en situation de handicap et les professionnels.

Points positifs :

- Cette approche permet de changer les représentations vis-à-vis de la place des personnes en situation de handicap, personnes qui ne sont généralement pas entendues en société.
- De ce fait, cela peut contribuer à une baisse de la maltraitance institutionnelle malheureusement encore présente de nos jours.

Limites :

- Il faut bien situer la place de chacun au sein de la relation entre le professionnel et la personne accompagnée. C'est-à-dire qu'il faut trouver le bon équilibre relationnel car il ne faut pas que la relation dépasse le cadre déontologique. L'objectif est de trouver un nouveau cadre qui permet cette harmonie.
- Un apprentissage des professionnels est nécessaire pour la mise en pratique de cette approche. Il faut donc suffisamment les sensibiliser à ce sujet. Cela peut être fait par le biais de formations dès l'école ou de formations complémentaires après le diplôme. Le but est d'expliquer le projet et de leur donner envie de faire évoluer leur pratique.

Recherche de l'association Advocacy France : « De la disqualification à la prise de parole en santé mentale »

La recherche abordée dans cet article s'intitule « De la disqualification à la prise de parole en santé mentale ». Elle a été mise en place par l'association Advocacy France, plus particulièrement par Isabelle Maillard, une chercheuse-coordinatrice, docteure en sociologie et spécialiste en santé mentale. L'association Advocacy France est une association d'utilisateurs en santé mentale, médico-sociale et sociale. L'objectif principal est d'aider les utilisateurs à être des acteurs sociaux, à prendre la parole, à être entendus et reconnus comme responsables par la création de projets collectifs. C'est-à-dire s'appuyer sur la parole des personnes en situation de handicap

elles-mêmes afin de cibler les obstacles qui les freinent et trouver des solutions pour les surmonter. Avec ce courant de recherche, il ne s'agit plus d'effectuer la recherche « sur » les personnes en situation de handicap mais « avec ».

Points positifs :

- Cette dynamique permet une prise de confiance en soi des usagers,
- Elle permet également de développer leur capacité de collaboration et de travailler en groupe,
- Elle contribue à l'évolution des mentalités et des représentations, lève le tabou et change les regards.

Limites :

- Les personnes en situation de handicap ne sont pas toujours en capacité de reconnaître leurs limites, que ce soit à cause de leur personnalité ou de leurs pathologies. Un cadre et un accompagnement sont nécessaires pour réajuster les projets qui peuvent être déraisonnables.
- Les usagers ne sont pas des professionnels. Cela peut effectivement permettre des échanges plus naturels et fluides mais les relations ne doivent pas dépasser une certaine déontologie.

Article de Jenny Ros, Michèle Grossen : L'entraide en institution pour personnes en situation de handicap mental : d'une recherche-action à un modèle d'analyse.

Cette recherche-action présente une visée à la fois théorique et pratique : comprendre et définir la notion d'entraide, en saisir les manifestations et les caractéristiques dans le quotidien des usagers, en étudier les effets (sur ceux qui la produisent, la reçoivent, ainsi que sur les éventuels témoins) et favoriser le développement de pratiques professionnelles qui l'encouragent.

Il est possible de fournir aux professionnels des outils leur permettant d'analyser l'entraide en tant qu'activité complexe située dans un certain contexte, d'en comprendre les enjeux et de déterminer, autant que possible et en fonction de leur contexte spécifique de travail, les cas où l'entraide est à encourager ou à limiter.

C'est sur la base de ce modèle situé sur l'entraide que les auteurs de cet article ont conçu une « Boîte à réflexion de l'entraide ». Cette boîte est un outil de formation qui peut s'utiliser, soit de manière autogérée par des accompagnants socio-éducatifs, soit dans le cadre d'un atelier de formation conduit par une personne qui prend le rôle d'animateur ou de formateur. Cet outil a pour but de : 1) Fournir des exemples concrets d'entraide ; 2) Permettre d'identifier et de reconnaître des situations d'entraide dans les pratiques professionnelles quotidiennes ; 3) Susciter les échanges et le repérage d'exemples d'entraide dans les pratiques professionnelles quotidiennes ; 4) Permettre aux participants de repérer et analyser des situations susceptibles ou non de développer l'autonomie de la personne. Elle comporte trois activités pratiques (qui se présentent chacune sous

forme d'un ensemble de cartes et d'une carte de consigne) à réaliser en groupe, ainsi qu'un document théorique qui propose des éléments de réflexion sur les situations d'entraide.

Point positif :

- L'utilisation d'un outil méthodologique comme la « Boîte à réflexion de l'entraide » qui comporte des activités pratiques à réaliser en groupe afin de permettre une meilleure réflexion sur les situations d'entraide et comment les développer.
- Les usagers se sentent plus accompagnés et valorisés.
- Les activités pratiques de cet outil permettent d'avoir une observation concrète et non des idées reçues.

Limites :

- Cela peut rentrer dans l'intimité de l'utilisateur.
- La relation ne se limite pas à une relation duale aidant-aidé : elle peut prendre un caractère public lorsqu'elle se déroule devant des témoins (par exemple devant d'autres usagers ou des accompagnants).

Article de Ludmilla Villon : La vie d'un GEM : Rencontre avec l'Espace convivial citoyen -
Groupe d'Entraide Mutuelle de Rouen.

L'article décrit le fonctionnement et les objectifs d'un Espace Convivial Citoyen (ECC) à Rouen. C'est un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) qui offre un lieu de rencontre et d'entraide aux personnes touchées par des problèmes de santé mentale. Contrairement aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, le GEM n'est pas une structure prestataire, mais un collectif de personnes qui partagent le même projet et qui cherchent un cadre pour le développer. Les objectifs du Groupe d'Entraide Mutuelle sont multiples : développer l'entraide, lutter contre la stigmatisation, accroître les compétences sociales des acteurs, être un lieu ressource sur les droits en santé mentale psychique, proposer des activités centrées sur la vie quotidienne, la culture, l'éducation et la formation. Le fonctionnement de l'Espace Convivial Citoyen est organisé par les adhérents eux-mêmes, qui se réunissent régulièrement pour décider du fonctionnement, des activités et des sorties proposées. Les permanences sont également tenues par les adhérents de l'association. Le local est ouvert toute l'année, les vacances et les jours fériés compris, et doit être un lieu accueillant et convivial pour recevoir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles. Le projet ECC offre ainsi un cadre d'entraide et de soutien pour les personnes touchées par des problèmes de handicap psychique.

Les point positifs :

- Le fait que les usagers soient impliqués dans l'organisation et la mise en place des activités, des sorties et du planning hebdomadaire permet une grande flexibilité et une meilleure adaptation aux besoins de chacun.
- Favorise l'inclusion sociale et la solidarité.
- Renforce les sentiments d'appartenance et d'engagement.

Les limites :

- De nombreuses critiques sont encore émises sur ce type d'établissement. Notamment le point-de-vue de certains professionnels de la santé qui pensent que ce public devrait plutôt être en hôpital psychiatrique.
- Des stéréotypes au sujet des pathologies du public accueilli sont également encore présents ainsi que sur les professionnels qui exercent dans ces structures.
- La dépendance émotionnelle : les usagers en situation de handicap peuvent développer des liens étroits et dépendants les uns des autres. Cela peut entraîner des difficultés lorsqu'un membre quitte le groupe ou lorsqu'il y a des conflits internes.

III- Méthodologie de projet

<i>Objectif</i>	Améliorer la prise de parole des personnes en situation de handicap psychique et la relation entre les usagers et les professionnels.
<i>Forme</i>	Groupe de parole.
<i>Contenu</i>	Mises en situation avec jeux de rôles suivies d'une discussion où chacun peut aborder les points qu'il souhaite souligner (<u>exemple</u> : l'utilisateur joue le rôle d'un éducateur spécialisé, le professionnel joue le rôle d'un usager). Il s'agit de confronter les points-de-vue de chacun et d'élaborer collectivement des alternatives aux situations.
<i>Participants</i>	Des usagers et les professionnels qui les accompagnent.

Bibliographie

- Association Advocacy France. *Handicap psychique et Empowerment*. Edition H. Versailles : 2018.
- J.Ros et M.Grossen. L'entraide en institution pour personnes en situation de handicap mental : d'une recherche-action à un modèle d'analyse. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*. Presses universitaires de Liège. Liège : 2016. Numéro 110. Pages 137 à 158.
- B.Vallerie. Aider au développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*. INSHEA. Suresnes : 2010, 330 p.
- L.Villon. La vie d'un gem : Rencontre avec l'Espace convivial citoyen. *Groupe d'entraide mutuel de Rouen*. VST - Vie sociale et traitements. Erès. Toulouse : 2009. N°103, pages 40-47.